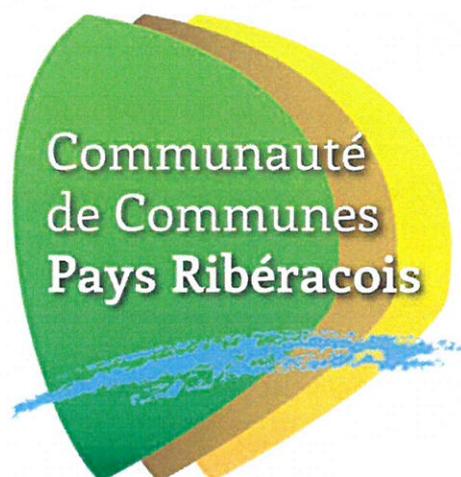


500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, la Communauté de communes du Pays Ribéracois, représentée par son Président, Didier BAZINET

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'ADEME, représentée par son Président, M. Bruno LECHEVIN

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, et la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016.

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.



Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

f) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le **11 OCT. 2016**

Le Président de la Communauté de
communes du Pays Ribéracois

Didier BAZINET

la Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations
internationales sur le climat

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,

En présence de l'ADEME,



Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à **500 000 euros** dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant. Notamment, le montant de l'appui du FFTE pourra être augmenté jusqu'à un maximum de 2 000 000€ sur la base de nouvelles actions, et/ou pour inclure de nouveaux bénéficiaires. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du préfet de région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel sera versée dès signature de la présente convention et d'une demande de versement présentée par le bénéficiaire au préfet de région (DREAL) ;
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses ;
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées aura atteint ou dépassé 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes certifié par le comptable public du territoire lauréat.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat s'engage à :

- a) mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de région (DREAL) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

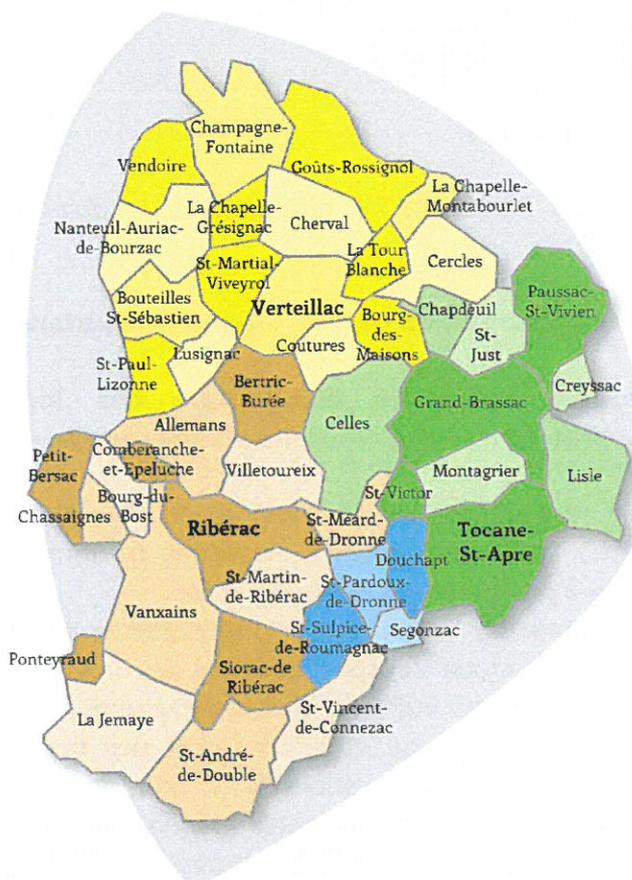


Annexe 1

Projet présenté par la collectivité

1 Présentation de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois

Créée au 1er janvier 2014, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR) est issue de la fusion de quatre Communautés de Communes (Haut de Dronne, Val de Dronne, Ribéracois et Verteillacois).



La CCPR est relativement jeune, issue de la fusion de quatre Communautés de Communes qui avaient engagé chacune leurs actions et leur projet de développement, elle doit réussir le pari de la construction d'un projet territorial commun et partagé par tous. Pour réaliser cette construction territoriale et faire naître un projet et une stratégie de développement, les élus ont décidé de commencer par élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat. En parallèle, la Communauté de Communes a fait le choix de structurer la stratégie Territoire à Energie Positive pour la croissance verte de manière à ce que toutes les actions trouvent une transcription dans les documents réglementaires et graphiques du PLUI.



En effet, le PLUi s'intéressera à l'orientation du bâti, à la réglementation des EnR dans les constructions nouvelles et existantes, à la gestion des eaux. Le PLUi gère également indirectement les grandes orientations en matière de déplacements (notamment des actifs) avec l'objectif global de limiter les distances domiciles-travail (le trafic routier moyen journalier représente 31 km/jour et par habitant sur le territoire de la CCPR).

De son côté, le PLH s'intéresse, dans le cadre de la thématique énergie-climat, à améliorer le confort thermique des bâtiments, neufs et en réhabilitation. Le PLH peut, par ailleurs, aller plus loin que le PLU dans le recours aux EnR&R (le PLH peut prescrire, pas le PLUi).

D'autre part la Communauté de Communes, dans son PLUi, a prescrit une démarche AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme) où la thématique énergie-climat est mise en exergue par rapport à un PLUi « classique ».

2 PLUI /TEPCV : des enjeux partagés

L'élaboration du PLUi du Pays Ribérais fait état de certains objectifs et enjeux communs aux thématiques du TEPCV :

Concernant l'objectif de valorisation du parc de logements existants :

La CC souhaite favoriser l'efficacité énergétique des logements en promouvant l'écoconstruction, les nouvelles formes d'isolation, les énergies renouvelables ;

Une attention particulière sera portée, sur la construction d'un **habitat « durable »** (efficacité énergétique des bâtiments) dans des secteurs disposant d'un minimum de services (écoles, commerces par exemple) ou à proximité des zones d'emploi.

Compte-tenu du caractère rural du territoire et d'une desserte limitée en transports collectifs, l'automobile constitue, de loin, le mode transport principal des habitants du territoire.

Afin de limiter l'usage des transports individuels et lutter contre l'isolement des populations il convient de travailler sur le co-voiturage et le transport des personnes les plus fragiles (ex transport sur les marchés). En effet, la question de la promotion et de l'organisation du co-voiturage par la réalisation d'aménagements adaptés (parking relais...) doit également constituer une réponse aux besoins en mobilité en milieu rural et par conséquent être intégrée à la réflexion du PLUi. L'organisation des déplacements en zones rurales répond à un double objectif de développement social et de développement durable.

Concernant le développement de l'économie circulaire.

Le développement de l'économie circulaire est pour la Communauté de Communes un des leviers privilégiés du développement économique du territoire et du maintien de la population en milieu rural : utilisation de matériaux locaux, circuits courts alimentaires, mise en réseau des entreprises, promotion des filières d'activités dynamiques déjà identifiées : gastronomie et circuits courts, éco-construction et rénovation du patrimoine, industrie, tourisme... ;



Concernant la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques

La pression foncière et le développement de l'urbanisation constituent des menaces pour l'environnement, l'eau, la biodiversité, les paysages, la forêt et l'agriculture.

Des mesures de protection existent déjà pour les milieux naturels : zones Natura 2000, SAGE, ZNIEFF, PPRI, sites naturels inscrits, zones naturelles des documents d'urbanisme...

Toutefois, l'élaboration d'un PLUi est l'occasion de s'interroger sur l'amélioration des dispositifs existants, en favorisant notamment les continuités écologiques (trames vertes et bleues), la protection des zones humides, l'assainissement collectif et individuel...

Pour ce faire, la Communauté de communes fait appel à « l'Assistance Continuités Ecologiques » d'Aquitaine (ACE) pour la production d'un porter à connaissances facilitant l'identification des enjeux (note de synthèse et données cartographiques). Dans ce cadre, le CAUE de la Dordogne apporte tout au long de l'élaboration du PLUi un regard « continuités écologiques » et il accompagne à l'animation et à la sensibilisation du public sur ces enjeux (réunion d'information du public, sortie terrain à vocation pédagogique, ateliers).

La problématique de l'eau, au sens large, fait l'objet d'une attention particulière. La CCPR s'est appuyé sur le guide méthodologique « *L'eau dans les documents d'urbanisme* », réalisé par l'Agence de l'eau Adour Garonne et associe les différents acteurs de l'eau aux différentes phases d'élaboration du PLUi.

Concernant la thématique climat énergie : la volonté des élus est de développer les énergies renouvelables : photovoltaïque au sol, méthanisation, hydroélectricité sur un ouvrage public.

Un diagnostic énergétique de territoire est en cours d'élaboration : ce dernier a pour objectif de faire l'état des lieux de la consommation énergétique territoriale (consommation finale de l'ordre de 470 GWh/an), de la production d'énergie renouvelable (52 GWh/an), et de définir des enjeux par secteurs ; ainsi qu'un profil climat du territoire.

Les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi prendront en compte des éléments tels que la direction des vents dominants et l'orientation solaire dans les propositions d'aménagement et permettront, autant que possible, le recours aux énergies renouvelables et aux techniques de gestions alternatives des eaux. La rédaction du règlement permettra de favoriser l'utilisation de matériaux et de pratiques en ce sens.

LA PISTE DE LA METHANISATION

La volonté de travailler sur les énergies renouvelables sur le territoire est manifeste ; dans le contexte de la transition énergétique les élus ont conscience des décisions politiques qui doivent être prises pour conforter les projets localement.

L'étude sur le « **Gisement et Potentiel de développement de la méthanisation en Aquitaine** » **conforte le potentiel de méthanisation** du territoire du Ribéracois. Pour cette raison, la Communauté de Communes a passé une convention d'accompagnement technique avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne en vue de faire émerger un projet collectif de méthanisation. En effet la méthanisation induit des économies d'engrais, du développement économique, une plus-value agronomique et demeure une solution aux problématiques des nitrates en zone vulnérable.



Synthèse des actions

Economie d'énergie – bâtiment : actions objet de la présente convention

- Etude de thermographie aérienne
- Mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique et le conseil en construction économe
- Animation globale autour des énergies renouvelables (bois énergie) – montée en compétence des artisans

Education à l'environnement : actions déjà engagées par la collectivité

- Sensibilisation auprès des scolaires sur le gaspillage/recyclage (via le SMCTOM)

Economie circulaire – circuits courts : actions objet de la présente convention

- « Speed Meeting Circuits courts » : journée de rencontre d'entreprises en lien avec les circuits courts (producteurs et consommateurs locaux)
- Réflexion filière bois énergie

Biodiversité : actions déjà engagées par la collectivité

- Gestion, valorisation et promotion des zones humides propriétés de la CCPR : Tourbières de Vendoire et Zone Humide des Rébeyrolles

Energies renouvelables :

Actions déjà engagées par la collectivité :

- Etude sur un projet collectif de méthanisation
- Diagnostic énergétique de territoire
- Identifications de zones d'intérêts pour les projets photovoltaïques

Actions objet de la présente convention

- Etude de la faisabilité d'une microcentrale hydraulique

Développer des projets publics exemplaires : actions objet de la présente convention

- construction d'un équipement à énergie positive
- achat de véhicules hybride/électrique.



Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du programme



Gouvernance du programme d'actions mise en place :

Gouvernance politique :

Les commissions d'élus « développement économique durable » et « aménagement de l'espace » sont les principales commissions qui travailleront sur les thématiques du TEPCV

L'élus référent : Allain TRICOIRE vice-Président du développement durable

Equipe projet : membres de la commission développement durable, Président et vice-Président en charge du développement économique et aménagement de l'espace.

Ressources administratives et techniques :

Le Directeur Général des Services

Le responsable administratif du service Développement durable pour le suivi de la démarche TEPCV en lien avec l'élaboration du PLUi et les projets de développement durable. Véronique Raynaud : animation de l'équipe projet et suivi du TEPCV



Action 1 INVESTISSEMENT

Intitulé de l'action :

Construction d'un centre d'hébergement à Energie positive

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Ribéracois

Description de l'action :

Le projet vise à construire un foyer d'hébergement d'environ 64 couchages répondant aux besoins exprimés par la Maison Familiale Rurale, mais aussi aux besoins d'hébergement de groupe en dehors des périodes scolaires. La Communauté de Communes poursuit un double objectif :

- celui du maintien d'une activité de formation (pourvoyeuse d'emploi sur son territoire)
- celui de la diversification de l'offre d'hébergement (offre répondant aux attentes d'une clientèle cible : tourisme social et accueil de groupes hors périodes scolaires (clubs sportifs, séminaires professionnels))
- construire un bâtiment témoin d'une volonté politique de s'engager dans la voie de la croissance verte.

C'est pour cette raison que le conseil communautaire a retenu la conception BEPOS du projet de centre d'hébergement. Cette construction permettra d'éviter le transport quotidien des élèves hébergés au centre de Vanxains vers la MFR de Siorac de Ribérac.

Calendrier : démarrage des travaux printemps 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : réduction des transports quotidiens des élèves, baisse de la consommation d'énergie fossile, production d'énergie renouvelable sur site. Le bâtiment devra être autonome énergétiquement.



Localisation	Surface	Unité	Total/m2	Prix/m2	Montant total
Salle de douches Nord	13,6	4	54,4	1 500,00 €	81 600,00 €
Salle de douches Sud	14,42	4	57,68	1 500,00 €	86 520,00 €
Salle de douches infirmerie et handicapé Nord	12,25	1	12,25	1 500,00 €	18 375,00 €
Salle de douches infirmerie et handicapé Sud	13,85	1	13,85	1 500,00 €	20 775,00 €
Sanitaires publics	10	1	10	1 500,00 €	15 000,00 €
Cuisine	7,77	1	7,77	1 500,00 €	11 655,00 €
Chaufferie	24,66	1	24,66	1 100,00 €	27 126,00 €
Auvent Est	94	1	80,5	450,00 €	36 225,00 €
Auvent Ouest	27,5	1	27,5	450,00 €	12 375,00 €
Chambres Nord	18,81	7	131,67	1 450,00 €	190 921,50 €
Chambres Sud	18,1	7	126,7	1 450,00 €	183 715,00 €
Chambres handicapés Nord	42	1	42	1 450,00 €	60 900,00 €
Chambre infirmerie Nord	11,88	1	11,88	1 450,00 €	17 226,00 €
Chambres handicapés Sud	54	1	54	1 450,00 €	78 300,00 €
Lingerie/Stockage Nord	19,32	1	19,32	1 450,00 €	28 014,00 €
Lingerie/Stockage Sud	19,32	1	19,32	1 450,00 €	28 014,00 €
Sas Est	13,5	1	13,5	1 450,00 €	19 575,00 €
Coursive Nord	50	1	50	1 400,00 €	70 000,00 €
Coursive Sud	50	1	50	1 400,00 €	70 000,00 €
Escalier RdC	14,1	6	84,6	1 450,00 €	122 670,00 €
RdC Atrium et circulation	240,25	1	240,25	1 400,00 €	336 350,00 €
Cellule télé	24,55	1	24,55	1 700,00 €	41 735,00 €
Studio surveillant					
Sanitaires	4,6	1	4,6	1 500,00 €	6 900,00 €
Cuisine	7	1	7	1 500,00 €	10 500,00 €
Chambre et séjour	38,67	1	38,67	1 450,00 €	56 071,50 €
Escaliers	11,61	1	11,61	1 450,00 €	16 834,50 €

Surface totale..... 1 218,28

Montant total..... Bâtiment HT 1 647 377,50 €

Répartition par phases : Hors d'air..... 988 426,50 €

Second œuvre..... 658 951,00 €

Total Auvents..... 108 prix/m2 1 352,22 €

Surface habitable..... 1110,28

Extérieurs	Surface	Unité	Total/m2	Prix/m2	Montant total
Voirie	1000	1	1000	120,00 €	120 000,00 €
Aménagement Paysager Réseaux	2000	1	2000	30,00 €	60 000,00 €

Extérieurs HT 180 000,00 €

Total HT 1 827 377,50 €

Total TTC 2 192 853,00 €

Plus-value énergie positive HT 220 000,00 €

Total bâtiment energie positive Total HT 2 047 377,50 €

Total TTC 2 456 853,00 €

(Plus value pour fondations spéciales : 70.000,00 euros H.T)



Besoins du bâtiment : 40 kw/h/m²/an

Postes de consommation :

Eclairage	Ventilation	Chauffage
8 kw/h/m ² /an	6 kw/h/m ² /an	13 kw/h/m ² /an
Coefficient de performance pompe à chaleur sur géothermie verticale : 3		
Consommation réelle : 4 kw/h/m ² /an		

ECS
13 kw/h/m ² /an
3
4 kw/h/m ² /an
2 kw/h/m ² /an

Consommation réelle : 4 kw/h/m²/an Sans panneaux thermiques
 Consommation réelle : 2 kw/h/m²/an Avec panneaux thermiques

Consommation réelle totale tous postes confondus :

Sans panneaux thermiques	22	kw/h/m ² /an
Avec panneaux thermiques	20	kw/h/m ² /an

Pierre Chrétien/Jean-Julien Barillot (SAS Fabrique AD) - Janvier 2016

Plan de financement de l'action 1

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
Construction d'un bâtiment à énergie positive	2 327 484€	DETR 2017	317 685 €
Dont plus-value BEPOS	220 000 €	Europe LEADER	100 000 €
		Département:	349 122 €
		Région ALPC:	448 000 €
		Etat TEPCV (80 %x 220 000) :	176 000 €
		Autofinancement CCPR	640 150 €
TOTAL	2 327 484 €	TOTAL	2 327 484 €



Action 2 INGENIERIE

Intitulé de l'action : Etudes préliminaires en vue de l'installation d'une microcentrale de production hydroélectrique sur le Moulin de la Dronne

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Ribéracois

Description de l'action :

La Communauté de Communes est propriétaire d'un moulin sur la Dronne, qui dispose déjà d'une turbine qui ne fonctionne plus. La volonté des élus locaux est d'équiper le moulin d'une petite centrale de production hydroélectrique aux fins d'autoconsommation et d'ouvrage témoin. Ces travaux s'accompagneront de toutes les mesures réglementaires liées à la continuité écologique.

En premier lieu, les études de faisabilité permettront :

- de déterminer le potentiel énergétique de la chute du Moulin et des droits rattachés ;
- de faire le bilan des technologies et le choix du matériel (en lien avec la continuité écologique)
- d'élaborer un cahier des charges de consultation et la compilation des résultats.

Calendrier : 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : objectifs d'autonomie énergétique pour ce bâtiment qui est aussi un élément touristique en Pays Ribéracois

Plan de financement de l'action 2			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Etudes préliminaires	15 000 €	Etat TEPCV (80 %)	12 000 €
		Autofinancement CCPR	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €



Action 3 INVESTISSEMENT

Intitulé de l'action : Acquisition de deux véhicules électriques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays Ribérais

Description de l'action :

Achat de deux véhicules électriques pour les besoins des services. Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne, dans sa mission d'aménagement du territoire, est en cours de déploiement d'un réseau de bornes de charge (pour véhicules électriques) selon des critères bien définis et validés par l'ADEME.

Calendrier : 2017 – 2018

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'objectif est de contribuer à limiter la pollution atmosphérique et de diminuer les dépenses en carburants au sein du parc de la collectivité. Le budget carburant et entretien des véhicules devrait donc diminuer dans l'année qui suivra l'acquisition des véhicules.

Plan de financement de l'action 3			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Deux véhicules électriques	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		Autofinancement CCPR	8 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €



Action 4 INVESTISSEMENT

Intitulé de l'action : Acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique (action zéro herbicide)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays Ribérais

Description de l'action :

La Communauté de Communes souhaite se doter du matériel lui permettant de supprimer l'usage de désherbants chimiques dans le cadre de l'entretien des espaces et voiries communautaires.

Calendrier : 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur les voies entretenues par la Communauté de Communes.

Plan de financement de l'action 4			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Matériel	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		Autofinancement CCPR	8 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €



Action 5 INVESTISSEMENT - COMMUNICATION

Intitulé de l'action : Aménagement de trois aires de co-voiturage

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays Ribérais

Description de l'action :

Création et aménagement de trois aires de co-voiturage en vue d'améliorer les conditions de mobilité et de réduire l'utilisation des véhicules. L'animation et la communication sur ces zones permettraient d'organiser et développer le co-voiturage. La publicité sera faite via le site internet de la communauté de communes et les sites dédiés.

Calendrier : 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Réduction de la consommation d'énergie fossile

Plan de financement de l'action 5			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Signalétique, aménagement et communication animation	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		Autofinancement CCPR	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €



Action 6 INGENIERIE

Intitulé de l'action : Etude de thermographie aérienne

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays Ribéracois

Description de l'action :

Deux principaux secteurs consommateurs ont été identifiés dans le diagnostic sur le territoire de la CCPR : le secteur résidentiel (48% du total) et le secteur des transports (29%). On note une surreprésentation des consommations dans le secteur résidentiel (11,3 MWh/an.hab. contre respectivement 10,2 et 8,2 MWh/an.hab. au niveau départemental et régional). Ce résultat conduit le territoire à envisager une opération de thermographie aérienne et à l'accompagner de mesures incitatives de rénovation énergétique de l'habitat.

Dans un premier temps l'opération de thermographie aérienne permet de faire un repérage des déperditions de chaleur par les toitures des bâtiments : habitat parc privé / parc public, patrimoine public, bâtiments industriels et commerciaux, ...

Dans un deuxième temps, ce travail doit permettre à la Communauté de Communes de sensibiliser les différents publics concernés par les défauts d'isolation : habitants, élus, bailleurs sociaux, chefs d'entreprise. Cette sensibilisation passera par des actions fortes de communication et de sensibilisation auprès de la population et se conclura par une manifestation de type salon au cours de laquelle les habitants peuvent venir consulter les résultats les concernant.

Une fois sensibilisés, les habitants peuvent solliciter les conseils via le guichet unique Information et conseil en rénovation Energétique mis en place par la Communauté de Communes en action n° 7. Ce guichet permettra une aide individuelle à la décision pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, la réalisation de diagnostics plus performants....

Calendrier : hiver 2016- 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : l'objectif est de sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique de leur habitation et à encourager la rénovation énergétique.



Plan de financement de l'action 6

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Etude de thermographie aérienne	125 000 €	Etat TEPCV (80 %)	100 000 €
		Autofinancement CCPR	25 000 €
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €



Action 7 ANIMATION LOCALE

Intitulé de l'action : Mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique et le conseil en construction économe

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays Ribéracois

Description de l'action :

Il s'agit de mettre en place un partenariat avec le CAUE de la Dordogne, l'ADIL et le PIG Habitat en vue de créer une permanence d'information et de conseil sur la rénovation énergétique et la construction économe en énergie. La mise en place de ce guichet fait suite à l'action de thermographie aérienne. Les habitants se rendront à la permanence pour visualiser les déperditions de leur bâti, ils seront directement informés et orientés vers des artisans locaux (préalablement informés et pour lesquels la Communauté de Communes souhaite faciliter les formations), vers les bureaux d'études compétents en matière de diagnostic plus poussés...

Calendrier : démarrage fin 2016 début 2017 avec des permanences plus fréquentes à l'issue du diagnostic de thermographie

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : l'objectif est de sensibiliser les particuliers à la rénovation énergétique de leur habitation et à encourager la rénovation énergétique. Le nombre d'habitation rénovée sera le principal indicateur.

Plan de financement de l'action 7			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Convention sur trois ans	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		Autofinancement CCPR	10 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €



Action 8 ANIMATION LOCALE

Intitulé de l'action : Animation globale autour des énergies renouvelables (bois énergie) – montée en compétence des artisans autour de la rénovation énergétique

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays Ribérais

Description de l'action :

La Communauté de commune a un réel potentiel en énergie renouvelable et des projets qui émergent (éolien, photovoltaïque au sol, méthanisation...). Elle souhaite valoriser d'avantage les filières bois (de la ressource, à la transformation et à son utilisation chez les particuliers). Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental, au travers du Plan bois Energie notamment, est en cours de réflexion.

En parallèle en termes d'animation, il s'agit d'aider la montée en compétence des artisans locaux dans le domaine de la rénovation énergétique, du chauffage et de la construction durable (bois notamment). En partenariat avec la Chambre des métiers et les organisations professionnelles du bâtiment.

Calendrier : démarrage 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : l'objectif est d'avoir une offre de professionnels formés à la rénovation énergétique et à la rénovation globale et de mobiliser une ressource énergétique durable et locale.

Plan de financement de l'action 8			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Animation communication sur les Energies renouvelables (salon des EnR)	10 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
Formation des artisans – animation d'un réseau d'artisans sur la filière bois	20 000 €	Autofinancement CCPR	10 000 €
Prestation, ingénierie diagnostic / approvisionnement / filière bois énergie – sensibilisation filière bois	20 000 €		
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €



Action 9 ANIMATION LOCALE

Intitulé de l'action : Organiser sur le territoire un « Système Alimentaire Territorial » (mettre en œuvre un projet citoyen participatif autour des circuits courts alimentaires)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du pays Ribéracois

Description de l'action :

Le développement des circuits courts de proximité semblent pouvoir contribuer au développement d'une économie locale durable. Si certains circuits peuvent s'organiser spontanément au gré des rencontres ou selon les filières (bio par exemple), l'objectif de la Communauté de Communes est d'en impulser de nouveaux en organisant la mise en relation des producteurs locaux avec des détaillants de produits alimentaires, des restaurateurs locaux, des hébergeurs, des mairies (cantines...). La Communauté de Communes souhaite faciliter la mise en réseau des acteurs, la logistique et la sécurisation des approvisionnements. Enfin la Communauté de Communes poursuit un objectif de sensibilisation autour de la consommation locale et de saison auprès des scolaires.

Calendrier : démarrage 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) : augmentation de la consommation de produits locaux, sécurisation des approvisionnements, pérennisation de l'activité des producteurs/éleveurs locaux. Limiter les déplacements des consommateurs.

Plan de financement de l'action 9			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		
Organisation d'un « speed meeting circuits courts » - conception de visuels pédagogiques pour sensibiliser les publics (scolaires...) – appui logistique et promotion des producteurs locaux (coopérative alimentaire participative...)	35 000 €	Etat TEPCV (80 %)	28 000 €
		Autofinancement CCPR	7 000 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €



PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS

Dépenses : 625 000 €		Recettes : 500 000 €	
1 Construction d'un bâtiment Energie positive (Réduction consommation énergétique)			
Construction d'un bâtiment Energie positive	2 327 484 €	DETR 2016	296 527 €
Dont plus-value BEPOS	220 000 €	DETR 2017	317 685 €
		Europe LEADER:	100 000 €
		Département:	349 122 €
		Région ALPC:	448 000 €
		Etat TEPCV (80 %x 220 000) :	176 000 €
		CCPR	640 150 €
	2 327 484 €		2 327 484 €
2 Etudes microcentrale hydroélectrique (Energies renouvelables)			
Etudes préliminaires	15 000 €	Etat TEPCV (80 %)	12 000 €
		CCPR	3 000 €
	15 000 €		15 000 €
3Acquisition de véhicules électriques (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)			
2 Véhicules électriques neufs (type ZOE)	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		CCPR	8 000 €
	40 000 €		40 000 €
4 Acquisition de balayeuses désherbeuses (Zéro herbicide)			
Matériel	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		CCPR	8 000 €
	40 000 €		40 000 €
5 Création aménagement de 3 aires de co-voiturage (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)			
Signalétique, aménagement et communication	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
6 Etude de thermographie aérienne (Rénovation énergétique)			
Etude de thermographie aérienne	125 000 €	Etat TEPCV (80 %)	100 000 €
		CCPR	25 000 €
	125 000 €		125 000 €
7 Mise en place d'un guichet unique (Rénovation énergétique de l'habitat – construction durable)			
Convention sur 3 ans	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
8 Animation globale filière bois et montée en compétence des artisans (Energies renouvelables)			
Ingénierie filière bois/ animation d'un réseau d'artisan	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
9 Système Alimentaire Territorial (Circuits courts)			
Organiser et faciliter l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale	35 000 €	Etat TEPCV (80 %)	28 000 €
		CCPR	7 000 €
	35 000 €		35 000 €



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Communauté de Communes du pays Ribéraçois

Recettes des finances : Trésorerie de Ribérac

Adresse du bénéficiaire : 11 rue Couleau 24 600 RIBERAC

N° SIREN : 200 040 400

RIB : 30001 00624 E2410000000 74

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
FR42	30001	00624 E2410000000	74

Banque de France
1, Rue la Villière
75001 PARIS

TRESORERIE
DE RIBERAC
3 RUE AMIRAL AUGÉY DUFRAISSE
24600 RIBERAC

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00624 E2410000000 74

IBAN : FR42 3000 1006 24E2 4100 0000 074

BIC : BDFEFRPPCT



